



Association Congolaise de Lutte contre  
les Violences à l'égard des Femmes et Filles  
1, rue Mpangala Mougali, Brazzaville  
e – mail : acolvf1@yahoo.fr/ michelinengoulou@hotmail .com  
Tél : (242) 558 32 59 /

---

**CONTRIBUTION DU POINT FOCAL DE LA SOUS REGION AFRIQUE  
CENTRALE AU 2eme RAPPORT ALTERNATIF DE LA SOCIETE CIVILE**

L'Association Congolaise de Lutte contre les Violences à l'égard des Femmes et des Filles (ACOLVF) a coordonné la compilation des rapports des ONG de la société civile des Etats de l'Afrique Centrale ayant adhéré à la campagne « le genre est mon agenda ».

Un premier rapport alternatif sur la mise en œuvre de la déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique dans cinq Etats de la région d'Afrique Centrale notamment : la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République du Burundi, la République du Rwanda, la République Centrafricaine. Le Tchad qui a adhéré n'a pas pu faire parvenir son rapport à temps ainsi que la République Centrafricaine.

La présente synthèse souligne les quelques avancées et les reculs constatés dans la mise en œuvre de la Déclaration Solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes. en Afrique.

La méthodologie de travail a consisté à demander aux points focaux nationaux ayant participé au premier rapport de faire parvenir les éléments nouveaux constatés dans les différentes thématiques. Et pour les Etats ayant adhéré nouvellement, d'envoyer le rapport complet pour une compilation d'informations tout en se conformant aux directives du document « lignes directrices ». La synthèse a été faite thématique par thématique dans la progression des engagements pris, actions réalisées, progrès ou points de recul.

## **I- Gouvernance**

### **ENGAGEMENTS PRIS:**

**Article 5 :** *Promouvoir et étendre le principe de la parité entre les hommes et les femmes que nous avons adopté concernant la Commission de l'Union Africaine (UA) à tous les organes de l'UA, y compris son programme du NEPAD, aux communautés économiques régionales, et aux niveaux national et local, en collaboration avec les partis politiques et les parlements nationaux dans nos pays.*

*En République du Congo, bien que le principe de l'égalité juridique de l'homme et la femme soit consacré par les textes législatifs et réglementaires et malgré l'existence d'un Ministère en charge des questions de la femme et d'une Direction Générale de l'intégration de la Femme au Développement dont les missions sont entre autres :*

*Il n'y a pas eu d'avancée significative au niveau de la représentativité des femmes dans les sphères de prise de décision*

*En effet la progression constatée par rapport à l'année 2002, grâce à l'action du Centre de Promotion de la Femme en Politique n'a pas été poursuivie, car au cours des élections de 2007 le pays n'a enregistré que 10 femmes parlementaires dont deux ont été nommées au gouvernement et ont été remplacées par deux hommes suppléants, ce qui a conduit à perdre deux places pour les femmes et il ne reste que 08 femmes parlementaires, 08 femmes au Sénat, malgré le travail de sensibilisation et la formation de femmes entrepris par le centre de promotion de la femme en politique*

*Au niveau de l'exécutif on note la présence de cinq (05) femmes ministres seulement sur 38 ministres*

*La représentativité des femmes dans les autres institutions n'est pas significative.*

*En République Démocratique du Congo, bien que le principe de parité soit énoncé dans l'article 14 de la constitution, la pratique en est autre chose comme en témoigne les données ci-dessous, résultats des dernières élections de 2006 : 43 femmes députés sur 500 députés que*

*compte l'Assemblée, 6 femmes au Sénat sur 108, 5 femmes ministres sur 45, 51 femmes mandataires sur 191, et zéro femmes gouverneurs.*

*Malgré le travail de conscientisation des femmes et de sensibilisation abattu avant les élections, et le dynamisme des femmes, les résultats aux législatives n'ont pas été satisfaisants dans la thématique de la gouvernance :*

*Dans le cadre du Programme Observatoire des Elections au Rwanda, Pro-Femmes/Twese Hamwe qui avait collaboré avec les autres collectifs de la société civile rwandaise et la Commission nationale électorale pour faire le monitoring des élections des autorités de base de 2006 a commencé ses activités dans le cadre de la préparation des élections législatives de 2008. Les collectifs des organisations de la société civile ont organisé, à l'intention de leurs membres, des sessions de formation sur « la lutte contre les violences basées sur le genre avant, pendant et après les élections ».*

## **II. Paix et sécurité**

### **Engagements pris**

**Article 2 :** *Assurer la pleine participation et représentation des femmes au processus de paix, y compris la prévention, la gestion et le règlement des conflits et la reconstruction post-conflit en Afrique, tel que stipulé dans la résolution 1325 des Nations Unies (2000) et de désigner des femmes comme Envoyées spéciales et Représentantes spéciales de l'Union Africaine*

Au Rwanda, Pro-Femmes/Twese Hamwe a contribué au maintien de la paix et sécurité au Rwanda à travers son projet « Soutien à la réconciliation et à la réintégration socio-économique » des rescapés du génocide, des ex-combattants et des ex-prisonniers du génocide.

De même, en République du Congo, en République Démocratique du Congo, au Burundi et au Rwanda, les femmes se sont mobilisées pour le retour de la paix dans ces Etats et continuent à faire des actions pour maintenir et consolider la paix retrouvée comme mentionné dans le premier rapport, mais aucun élément supplémentaire n'est parvenu au point focal régional pour communiquer des nouvelles actions entreprises. *Notons que la RDC, le Rwanda et le Burundi, trois pays de la Région des Grands Lacs ont bénéficié de l'appui de Femmes Africa Solidarité (FAS) dans la mise en œuvre des plans d'action nationaux sur la résolution 13 25 du Conseil de Sécurité des Nations Unies dont le lancement du projet a été déjà fait dans les trois pays.*

*Au Congo, Brazzaville a abrité du 12 au 15 février 2008, la Sixième Conférence de la Mission de Paix des Premières Dames d'Afrique (MIPREDA) qui a été une grande rencontre d'échange, de partage des expériences et de recherche de solution aux différents problèmes auxquels sont confrontés les Etats africains et qui ont des conséquences désastreuses sur la paix, la quiétude et la sécurité des populations. Plusieurs épouses des Chefs d'Etats y étaient présentes et celles qui n'ont pu prendre part ont délégué les représentants à la conférence ou plusieurs thèmes ont été développés par des experts tant nationaux qu'internationaux autour de la problématique de la paix et de la sécurité. A la fin, des recommandations ont été adressées à la MIPREDA pour des actions futures plus visibles et porteuses dans les différents axes abordés, eu égard aux engagements pris par les Premières Dames.*

Le Tchad qui a connu des soubresauts ne nous a pas fait parvenir les informations sur les actions entreprises par les femmes pour le retour de la paix dans ce pays.

### **III. Droits humains**

#### **Engagements pris**

**Article 3 :** *Lancer dans un délai d'un an, une campagne d'interdiction systématique du recrutement des enfants soldats et de l'exploitation des petites filles en tant qu'épouses et esclaves sexuelles, en violation de leurs droits, tels que consacrés dans la Charte Africaine des Droits de l'Enfant*

**Article 4 :** *Organiser et lancer dans un délai de deux ans, des campagnes publiques soutenues contre la violence à l'égard des femmes et le trafic des femmes et des filles; de renforcer les mécanismes juridiques pour assurer la protection des femmes à tous les niveaux et mettre fin à l'impunité des crimes commis contre les femmes, d'une manière qui modifiera positivement l'attitude et le comportement de la société africaine*

**Article 9 :** *Nous engager à signer et à ratifier le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique, d'ici à la fin de 2004, et à appuyer le lancement des campagnes de sensibilisation visant à assurer l'entrée en vigueur du Protocole avant 2005 et à ouvrir une nouvelle ère pour la mise en oeuvre et la vulgarisation, par les Etats parties au Protocole ainsi que d'autres instruments nationaux, régionaux et internationaux sur l'égalité entre les hommes et les femmes.*

Seuls quelques faits ont été constatés dans cette thématique notamment *la ratification par la République du Congo en date du 15 juin 2007, du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatif aux droits des femmes en Afrique.* Les autres Etats sont au stade du plaidoyer pour la ratification , la protection des victimes de violences et les défenseurs de droits de l'homme comme en RDC , qui poursuit la sensibilisation en direction des femmes pour l' implication effective dans l'application des mesures contenues dans la résolution 13 25 des Nations- Unies. *Les programmes de démobilisation, désarmement et réinsertion des enfants soldats, filles victimes de violences se poursuivent et tendent vers la fin en République du Congo.*

### **IV- SANTE**

**Article 1 :** *Accélérer la mise en oeuvre des mesures économiques, sociales et légales spécifiques en faveur des femmes en vue de combattre la pandémie du VIH/SIDA, et de mettre efficacement en oeuvre les Déclarations d'Abuja et de Maputo sur le paludisme, le VIH/SIDA, la tuberculose et les autres maladies infectieuses connexes.*

*Plus particulièrement, nous veillerons à ce que le traitement et les services sociaux disponibles pour les femmes au niveau local répondent mieux aux besoins des familles qui fournissent les soins, nous promulguerons des lois pour mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes vivant avec le VIH/SIDA et pour la protection et la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA en particulier les femmes et nous augmenterons les allocations budgétaires dans ces secteurs afin d'alléger le fardeau des soins qui pèse sur les femmes.*

En matière de santé, plusieurs Etats ont noté des avancées significatives notamment Dans la mise en place de différents programmes, structures dans la prise en charge, le traitement du VIH/SIDA et d'autres maladies, notamment au Congo Brazzaville

- Existence du Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) ;
- Existence d'un Centre National de Transfusion sanguine (CNTS)
- Existence du Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) ;
- Existence du Programme National de Lutte contre la Tuberculose (PNLT) ;
- Existence du Programme National de Lutte contre la lèpre
- Existence du Projet de Lutte contre l'onchocercose

Mise en place du conseil national de lutte contre le sida (CNLS)( Congo, Burundi, )

Mise en place d'un PTME (programme de prévention de la transmission mère - enfant), qui assure la gratuité du bilan biologique et la prise en charge des ARV des femmes enceintes séropositives(Congo, Burundi),

*Gratuité du traitement antipalustre pour les femmes enceintes et les enfants de 0 à 5 ans .*

*Remise systématique des moustiquaires imprégnées à longue durée à toute femme enceinte qui vient à la Consultation Pré Natale (CPN) au Congo et au Burundi .*

Amélioration de la prise en charge en rendant effective la décision de la gratuité des ARV pour tous au Congo

Augmentation du budget de l'Etat dans le cadre de la lutte contre le SIDA depuis 2007 au Congo

*Gratuité des anti rétroviraux depuis janvier 2007 à toute la population par une décision politique suivi d'une note de service du Ministère de la santé et de la population au Congo ;*

*Cependant en RDC, la question de gratuité des anti rétroviraux se pose avec acuité avec un Faible niveau d'accès aux ARV pour les femmes séropositives à cause du coût élevé ;*

## **V- EDUCATION**

**ARTICLE 8 :** *Prendre des mesures spécifiques destinées à assurer l'éducation des filles et l'alphabétisation des femmes, en particulier dans les zones rurales, afin de réaliser l'objectif*

Au niveau de cette thématique , la situation est demeurée la même pour les Etats adhérents à la campagne « le genre est mon genda » , que celle mentionnée dans le premier rapport à ***l'exception qu'en RDC , la constitution a reconnu la gratuité des frais d'écologie à l'école primaire pour les écoles publiques***

## **VI- RENFORCEMENT DES CAPACITES ECONOMIQUES DES FEMMES**

### **Engagement pris**

**ARTICLE 6 :** *Assurer la promotion et la protection de tous les droits de l'homme, des femmes et des filles, y compris le droit au développement par la sensibilisation ou par l'application des lois nécessaires, le cas échéant*

**ARTICLE 7 :** *Promouvoir activement l'application de la législation en vue de garantir les droits des femmes à la terre, à la propriété et à l'héritage, y compris leur droit au logement ;*

La situation de manière générale reste celle décrite dans le premier rapport car les points focaux nationaux n'ont pas ajouté des informations complémentaires là-dessus en terme d'avancée ou de recul à l'exception du Rwanda qui a mentionné actuellement l'opérationnalité d' *un fonds de garantie pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin* , et beaucoup d'activités de plaidoyer pour la création de l'emploi en faveur des femmes vulnérables et des femmes rurales sont entrain d'être menées .Des programmes à haute intensité de main d'œuvre qui ciblent particulièrement les femmes sont mises en place. Au Congo, des programmes de sensibilisation et d'appui aux femmes en milieu rural sont entrain 'être développés

### **En conclusion,**

Les Etats ne sont pas suffisamment avancées dans la mise en œuvre de la Déclaration Solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique.

La volonté politique timorée des gouvernants et l'insuffisance des ressources financières d'une part et humaines compétentes et engagées au sein des ONG nationales pour des actions intensives de plaidoyer et de sensibilisation d'autre part, freinent l'obtention des résultats attendus.

Les difficultés de communication retardent quant à elles la transmission des informations au point focal régional.



Association Congolaise de Lutte contre  
les Violences à l'égard des Femmes et Filles

1, rue Mpangala Mougali, Brazzaville

e – mail : acolvf1@yahoo.fr/ michelinengoulou@hotmail .com

Tél : (242) 558 32 59 /

---

La Présidente

A

Madame la Directrice Exécutive  
De Femmes Africa Solidarité

Objet : V/L du 31 mars 2008

Madame la Directrice Exécutive,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre correspondance dont la date est mentionnée en objet, dans laquelle vous demandiez à ce que je vous fasse parvenir la contribution des ONG de la société civile de l'Afrique Centrale au rapport alternatif de la société civile africaine.

Je vous présente mes excuses pour le retard dans la transmission. Il a fallu attendre les informations actuelles des points focaux nationaux qui ne réagissent pas aussitôt.

Qu'à cela ne tienne, je vous envoie en pièces jointes, la synthèse demandée pour le 12<sup>ème</sup> Pré Sommet sur l'Intégration du Genre dans l'Union Africaine de juin 2008.

Dans l'espoir que nos contributions seront prises en compte malgré le retard,  
Je vous prie de croire, Madame la Directrice Exécutive, à l'expression de ma considération  
Distinguée

Micheline NGOULOU, Présidente de l'Association Congolaise de Lutte contre les Violences à l'égard des Femmes et Filles (ACOLVF), point focal régional de FAS pour la Campagne « le Genre est mon agenda »